



Occupant à titre gratuit

Par **florannie**, le **14/08/2014** à **13:37**

Bonjour,

Je suis enfant unique. Depuis l'année dernière, mes parents vivent en institution pour personnes âgées dépendantes. J'occupe leur maison en compagnie de mon compagnon, cela, à titre gratuit. Mes parents m'ont fait donation de la maison il y a une quinzaine d'années en nue propriété. Alors que mes parents étaient encore en bonne santé physique et mentale, nous avions toujours été d'accord une fois qu'ils ne seraient plus en mesure d'occuper la maison pour que j'y vive et ainsi qu'elle continue à être entretenue. J'entretiens la maison de mon mieux et prend en charge toutes les factures s'y rapportant ainsi que les impôts locaux.

Le fait d'occuper la maison sans payer de contre-partie peut-il m'être reprocher. Je n'ai pas la jouissance de la maison et il s'agissait entre mes parents et moi seulement d'un accord verbal.

Puis-je avoir des ennuis avec l'administration fiscale ?

Merci pour votre réponse.

Par **Legalacte**, le **15/08/2014** à **16:51**

Bonjour,

En tant que seul héritier de vos parents, personne ne pourra venir vous reprocher quoi que ce soit.

par contre, le fisc pourra vous demander de payer la taxe d'habitation.